

## DELIBERATION

### CFVU-040-2015

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;  
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu le code des statuts et r glementations de l'Universit  d'Angers,  
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 24 juin 2015.

**Objet de la d lib ration :** Subvention « Campus Day : Association ASSEMIS »

**La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 29 juin 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :**

La subvention « Campus Day : Association ASSEMIS » est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit .

**A Angers, le 30 juin 2015**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**

*Le Pr sident de l'Universit  d'Angers*



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **6 juillet 2015**

**NOM DE L'ASSOCIATION : ASSEMIS****NOM DU PROJET : CAMPUS DAY -****DESCRIPTIF DU PROJET****Campus Day 2014 :**

Lors de l'édition 2014, nous avons réalisé un stand de crêpes où nous avons servi plus de 700 personnes. Nous avons également tenu deux jeux de palets pour les Open Challenges.

**Campus Day 2015**

## Stand ASSEMIS :

Cette année nous souhaitons mettre l'accent sur la santé, en proposant des boissons saines préparées sur places : des Smoothies. Cette boisson est à base de fruits mixés, de glaçons et de yaourts.

Pour que notre boisson puisse offrir aux Étudiants et aux Personnels de l'Université un gain de vitamine important et une pause fraîcheur lors de cette journée, nous avons prévu que chacune sera composée : d'1 banane, d'1 pomme, d'1 yaourt, de 10 fraises tagada et de glaçons. Nous avons pour objectif de servir au moins 700 boissons.

**Open Challenge :**

Etudiants en Maintenance et Sécurité Immobilière, notre formation est la seule qui propose des études dans les métiers de l'immobilier à l'Université d'Angers. Souhaitant mettre en avant cette particularité, nous avons décidé cette année de solliciter les compétences de constructeur de chacun.

Pour cela nous proposons un jeu de construction en carton. Le but sera de recréer des héros fictifs de plus de deux mètres de haut. Les joueurs auront à leur disposition des cartons de plusieurs couleurs mélangés, il ne restera plus qu'à les assembler selon un plan prédéfini.

**Objectifs 2015 :** Nos objectifs pour l'édition 2015 sont : que notre stand de nourriture ait autant vu plus de succès que l'année précédente, afin de réaliser dans le même temps la promotion de notre association et que l'activité de l'Open Challenge attire la curiosité, afin qu'elle facilite la communication sur notre formation.

BUDGET PREVISIONNEL					
DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant		Nature	Montant	
			FSDIE	950.00 €	
Fournitures pour la construction - CARTONS	312.11 €				
Location Blunder pour les smoothies	55.80 €				
Location estafette pour transport matériel	45.00 €				
Peinture	76.50 €				
Fournitures smoothies	461.00 €				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>950.00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>950.00 €</b>	

**AIDE DEMANDEE : 950.00 €**

**AVIS DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE DU 16/06/2015**

**X FAVORABLE**

**MONTANT : 950.00 €**